

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-004-17230/25/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association One Provence et paiement de la cotisation 2025

115216

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son agenda de développement économique, la Métropole en lien avec ses partenaires travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité, à travers notamment ses filières d'excellence.

L'association One Provence, créée en 2022, est une initiative stratégique portée par des acteurs publics et privés. Son ambition est de faire de la Provence un territoire d'excellence reconnu pour son innovation, sa durabilité et son attractivité culturelle et économique. Basée à Marseille, l'association regroupe des membres variés, tels que des collectivités, des entreprises locales, et des institutions académiques, afin de mettre en œuvre des projets collaboratifs qui renforcent le rayonnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les principales missions de l'association sont de :

- Créer des synergies entre tous les acteurs qui contribuent au rayonnement et à la promotion du territoire autour de la marque One Provence,
- Développer une boîte à outils dédiée à la promotion (site web, réseaux sociaux, films...),
- Organiser des opérations de communication (plan média, relations presse, lobbying, salons, événementiel, ... à l'échelle nationale et internationale pour augmenter la visibilité du territoire,
- Piloter une démarche marketing pour améliorer l'attractivité du territoire (analyses marchés, adaptation de l'offre, ...).

Ces actions contribuent à l'orientation « Une Métropole attractive et ouverte sur le monde » affirmée dans l'Agenda du développement économique de la Métropole.

Compte tenu de l'objet et des missions dévolues à One Provence, il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole à cette association pour l'année 2025 en qualité de « grand partenaire » et d'approuver le versement de la cotisation correspondante d'un montant de 50 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ATCS-005-12196/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association One Provence ;

- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association One Provence a notamment pour objet de renforcer l'image du territoire et d'animer un partenariat d'acteurs autour de la marque One Provence ;
- Que, compte-tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association, il convient d'adhérer pour l'année 2025 et d'approuver le montant de cotisation correspondant au statut de « grand partenaire ».

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association One Provence, ainsi que le paiement de la cotisation pour l'année 2025, d'un montant de 50 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DATR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Fonds européens
Relations internationales

Vincent LANGUILLE